



Art des Vorstosses:	<input type="checkbox"/>	Parlamentarische Initiative	– Initiative parlementaire	– Iniziativa parlamentare
Type d'intervention	<input type="checkbox"/>	Motion	– Motion	– Mozione
Tipo d'intervento:	<input type="checkbox"/>	Postulat	– Postulat	– Postulato
	<input type="checkbox"/>	Interpellation	– Interpellation	– Interpellanza
	<input checked="" type="checkbox"/>	Dringliche Interpellation	– Interpellation urgente	– Interpellanza urgente
	<input type="checkbox"/>	Anfrage	– Question	– Interrogazione
	<input type="checkbox"/>	Dringliche Anfrage	– Question urgente	– Interrogazione urgente

Bitte unterzeichnetes Original dem Ratssekretariat abgeben und den Text zusätzlich via Email weiterleiten an: zs.kanzlei@pd.admin.ch
 Déposer l'original signé auprès du secrétariat du Conseil et, en plus, envoyer le texte par messagerie électronique au: zs.kanzlei@pd.admin.ch
 Vi preghiamo di consegnare l'originale firmato alla Segreteria del Consiglio e di inviare il testo tramite messagerie elettronica a: zs.kanzlei@pd.admin.ch

Urheber/in – Auteur – Autore

Unterschrift – Signature – Firma

Fraktion V

Begründung beiliegend (auf separatem Blatt)
 Développement joint (sur feuille séparée)
 Motivazione allegata (su foglio separato)

Ohne Begründung
 Sans développement
 Senza motivazione

Titel (deutsch)

Asylchaos endlich angehen!

Titre (français)

Il faut enfin s'attaquer au chaos de l'asile!

Titolo (italiano)

Mitunterzeichner: Die aktuelle Liste ist gedruckt verfügbar im Ratssaal (Session) und im Zentralen Sekretariat. Elektronisch: auf den PCs, welche für Ratsmitglieder zugänglich sind.

Cosignataires: La liste actuelle imprimée est disponible dans la salle du conseil (session) et au secrétariat central; électronique: sur les PC à disposition des parlementaires.

Cofirmatari: La lista attuale è disponibile nelle sale dei Consigli, presso la Segreteria centrale e su ogni computer a disposizione dei parlamentari.

BUNDESKANZLEI: Dienstvermerk - Indications de service

Zuteilung	EDA	EDI	EJPD	VBS	EFD	EVD	UVEK	BK	Datum
Original									Visum
Kopie									

Verteilung: BR, BK, VK (2), GS, BK, Ba (2), Verbindungsleute, Sekretariat PD, Parteisekretariate

Le nombre de demandes d'asile a massivement augmenté ces derniers mois. Les problèmes lancinants qui affectent depuis longtemps le secteur de l'asile ne cessent de s'aggraver. Cette situation soulève les questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral envisage-t-il de rappeler les Etats du sud de l'UE, notamment l'Italie, à leurs obligations liées à l'accord de Dublin et d'exiger le respect de ce traité?
2. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour que les requérants d'asile soient répartis plus justement entre les Etats Dublin, donc en fonction de la population de ces derniers?
3. Le Conseil fédéral sait-il que des fonctionnaires italiens remettent directement à l'aéroport aux requérants d'asile, qui, en raison de l'accord de Dublin, sont renvoyés de Suisse en Italie, un document leur enjoignant de quitter le pays en l'espace de quelques jours faute de quoi ils seront emprisonnés? Le résultat est que les requérants reviennent en Suisse. Comment le Conseil fédéral entend-il réagir face à cette violation évidente du traité par l'Italie?
4. Comment le Conseil fédéral apprécie-t-il le fait que le projet "Mare Nostrum" et, plus récemment, des interventions FRONTEX soutiennent en premier lieu les activités des bandes de passeurs dont le "travail" est ainsi massivement facilité? Admet-il le fait que ces interventions accroissent l'intérêt à risquer une traversée en bateau et que le nombre de requérants en est augmenté? Que font les Etats Schengen contre ces actions contreproductives?
5. Lors du vote référendaire sur les modifications urgentes de la loi sur l'asile du 9 juin 2013, le peuple a approuvé avec une majorité de 78% la disposition selon laquelle les objecteurs de conscience érythréens sont explicitement exclus de la qualité de réfugié. Pourquoi cette volonté du peuple clairement exprimée est-elle violée en ce sens que le taux de reconnaissance chez les requérants en provenance d'Erythrée a atteint le niveau excessivement élevé de 58,5% durant les sept premiers mois de cette année?
6. L'article 4 de la loi sur l'asile prévoit clairement que les réfugiés de guerre bénéficient d'une protection temporaire. Ce statut de personnes ayant besoin de protection est-il aussi prévu pour les réfugiés de Syrie, notamment ceux qui font partie du contingent? Sin non, pourquoi pas? Si oui, pour combien de personnes cela est-il le cas?
7. Que fait le Conseil fédéral pour empêcher que la maladie Ebola, qui se répand actuellement, parvienne en Suisse par la voie de l'asile? A-t-on pris des mesures sanitaires aux frontières concernant les personnes provenant des pays concernés?

Porte-parole: Brand